

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le neuf Décembre , à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: BRUNET Joël, THIBAUD Jean-Pierre, VIEIRA Laëtitia ,RICHER Jean-François, AUBRY Claude, CELLARD Gilles, CHOLLET Colette, FAVIER Jean-Luc, GAUDET Rolande, LAZARE Sebastien, LHOTE Annick PICHENOT Emilie, RESSIGUIER Amélie, RUIZ Danièle , VINCONNEAU Eric,

Absentes qui ont donné pouvoir : BREVET Jean-Michel à AUBRY Claude,
Absente : Marie-Ange CHARIGNON

Date de la convocation : 03/12/2025

A été nommé secrétaire de séance : Mme Amélie RESSIGUIER

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

1- APPROBATION AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Après rappel des raisons qui ont motivé le projet d'aménagement de la MSP et toutes les pièces nécessaires à sa validation.

Après examen de l'avant-projet définitif présenté par le cabinet d'architecture stipulant que le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif s'élèvent à 877 287€HT, soit 1 052 744.40€TTC pour les travaux et 103 519.86€HT, soit 124 223.84€TTC pour la maîtrise d'œuvre .

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modalités, et après en avoir délibéré par 11 VOIX POUR, 2 CONTRE et 3 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif et le coût prévisionnel d'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire, située 93 rue des Muriers à CHATEAU GAILLARD, d'un montant de 877 287€HT, soit 1 052 744.40€TTC.
- **APPROUVE** le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre après ajustement du coût des travaux (phase APD), à hauteur de 103 519.86€HT, soit 124 223.84€TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2- AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE/PROCEDURE ADAPTEE

VU la délibération n°01/12/25 de cette même séance approuvant le projet d'aménagement de la MSP et après exposé du programme de travaux et énoncé des caractéristiques essentielles de cette opération Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal aux fins de pouvoir lancer la consultation pour ce marché qui sera passé en procédure adaptée.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré par 11 VOIX POUR, 2 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à engager la procédure de consultation .
- **DIT** que le marché sera passé en procédure adapté
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement

3- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 111 VOIX POUR 1 CONTRE, 4 ABSTENTIONS

- **ADOpte** le budget supplémentaire de l'année 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section investissement

RECETTE : Compte 1641 = 920 000€

DEPENSE : Compte 231-116 = 920 000€

Voir note de synthèse annexée à la délibération n°03/12/2025 et au présent compte-rendu.

4- CONSULTATION POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT/AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Dans l'attente de la décision des demandes de subventions sollicitées auprès de l'Etat, du Département et du Conseil Régional, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de Conseil Municipal afin de pouvoir consulter les organismes bancaires aux fins de recourir à un emprunt de 920 000€.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré par 11 VOIX POUR, 1 CONTRE, 4 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt de 920 000€.

5- DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE MSP

Après présentation du plan de financement du projet ci-dessous,

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	877 287.00€	Etat	200 000.00€
Maîtrise d'œuvre	103 519.86€	Région	250 000.00€
Etudes – divers	44 544.58€	Département	150 000.00€
		Fonds propres	425 351.44€
TOTAL	1 025 351.44€		1 025 351.44€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subvention à l'Etat, la Région et le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 VOIX POUR, 1 CONTRE, 4 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de :
 - **L'ETAT**, l'attribution d'une subvention au titre de la DETR
 - **LA REGION**, l'attribution d'une subvention au titre d'un projet Pluriprofessionnel

- **DU DEPARTEMENT**, l'attribution d'une subvention au titre des investissements structurants

6- **DECISIONS MODIFICATIVES/BUDGET COMMUNAL 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 VOIX POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** les décisions modificatives qui ne concernent que des dépenses d'investissement suivantes :

DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
202- Frais étude PLU	29 580	
203-Frais Etudes	53 460	
2188- Divers		9 800
231-116 Cabinet médical		123 100
231-24 Atelier		5 400
231-25 Groupe scolaire	5 800	
231-30 Hotel de ville	1 000	
231-117 Tx voirie ZI		10 680
231-329 Boules	3 590	
231-342 Tx La Poizatière		18 550
231-344 Eglise	9 000	
231-352 Salle Polyvalente	2 000	
231-356 Tx sécurité Trottoirs Cormoz	73 100	
TOTAL	177 530	177 530

QUESTIONS DIVERSES

Informations :

- Nombre d'élèves prévus rentrée scolaire 2025-2026 = 264 élèves

(attendre effectifs réel en Septembre 2026).

- Incivilité et agression dans bus du collège (les parents ont porté plainte, le collège le transporteur et le Conseil Régional ont été informés)
- Distribution des colis de Noël

Samedi 13 Décembre 2025

RV Mairie 13h30

45 colis

FIN DE SEANCE : 22 heures

Le Maire,

Joël BRUNET



